

**COMMUNE
DE
WINGERSHEIM**

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne **1-2011**

Date de convocation : 28 janvier 2011

**Extrait des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 février 2011**

Sous la Présidence de Bernard FREUND, Maire
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 14

Présents : SPITZER François - DECKER Régine - ECKART Jean-Luc - FUCHS Albert - FUCHS Didier -
GANTZER Pierre - LAPP Sébastien - LOTH Joseph - MEYER Isabelle - OSTER-SCHALL Albert -
PFISTER Hubert - UGE Brigitte - REMOND Xavier

Absente excusée : BURGER Sylvie

7.1 - Prise en charge d'une dépense d'investissement avant le vote du budget 2011.

Le Maire informe les élus que, préalablement au vote du budget primitif 2011, la Commune de WINGERSHEIM ne peut mandater des dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2010.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2011 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement urgente et non inscrite au budget primitif 2010, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2010.

Aussi, le Conseil Municipal,

VU le budget primitif 2010 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2010 décidant l'acquisition de l'immeuble BODIN 7 rue d'Alsace ;

VU l'acte de vente établi par l'Étude de Me SALAVERT Albert à BRUMATH réceptionné le 7 janvier 2011 ;

VU la clôture des comptes du budget 2010 au 31 décembre 2010 ;

VU l'article L1612-1 du CGCT autorisant le mandatement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2010 sous réserve de l'accord du Conseil Municipal ;

VU les crédits inscrits au chapitre 21 du budget principal 2010 à savoir 781 850 € et afin de pouvoir procéder au mandatement :

- **AUTORISE** le Maire à mandater à Me SALAVERT, notaire à BRUMATH, un montant de **68.197,25 €** pour l'acquisition de l'immeuble BODIN selon acte de vente du 5 novembre 2010
- **DÉCIDE** d'inscrire un crédit de 70.000 € à l'article 2115 du budget 2011.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 2-2011

1.1 - Projet de travaux sur l'ancienne maison du gardien des vignes communément appelée Maison des Chasseurs.

Par délibération du 15 décembre 2010, le Conseil avait approuvé le projet d'aménagement de l'ancienne maison de garde pour les vignes et utilisé actuellement par les chasseurs et autorisé le Maire à faire effectuer les devis nécessaires à l'engagement des travaux. Il souligne qu'il a été contacté par le Lycée Le Corbusier à ILLKIRCH qui sollicite, dans le cadre de ses activités avec les élèves de classes techniques, réaliser une restauration de patrimoine et qu'une partie du projet répondrait à leur capacité.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté :

- **DÉCIDE** le principe de confier les travaux de restauration de l'ancienne maison à colombages du gardien des vignes, patrimoine communal, **au Lycée Le Corbusier** à ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
- **STATUERA** définitivement sur cette option après réception et examen de la convention de coopération proposée par le Lycée
- **DÉCIDE** d'acquérir auprès des **Ets Nicolas BEIL** à BRUMATH un bâtiment annexe préfabriqué servant aux activités cynégétiques pour un montant de **14.308 € HT**
- **DÉCIDE** d'effectuer les travaux de fondations et autres travaux de terrassement, plantations en régie
- **LANCE** un appel de participation aux associations locales
- **SOLLICITE** une subvention de la Fondation du Patrimoine
- **AUTORISE** le Maire à signer les bons de commande.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 3-2011

1.1 - Acquisition de matériel roulant.

Le Conseil Municipal,

VU la panne du tracteur communal survenue en décembre 2010 ;

VU le montant de la réparation s'élevant à 5.310 € ;

VU la date de sa première mise en circulation au 8 juin 1976 ;

VU les offres réceptionnées des Ets AGRIMAT à HOCHFELDEN et AGRITECH à WAHLENHEIM pour l'achat d'un matériel neuf ;

VU les besoins de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que les Communes voisines ont décliné la mutualisation de ce matériel

et après en avoir discuté :

- **DÉCIDE** de ne pas faire procéder aux réparations de l'actuel tracteur JOHN DEERE
- **DÉCIDE** d'acquérir un tracteur neuf
- **VOTE** un crédit de **19.200 € HT** à inscrire au budget primitif 2011
- **AUTORISE** le Maire à signer le bon de commande.

(adoptée à l'unanimité)

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le 8 février 2011
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire : FREUND Bernard